



Communiqué de presse

Service de police de Châteauguay

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Attention aux colporteurs

Châteauguay, le 24 janvier 2024 – Le Service de police de Châteauguay (SPC) souhaite rappeler à la population de faire preuve de vigilance lorsqu'un colporteur se présente à leur domicile. Dans les derniers jours, le Service de police a reçu plusieurs appels de citoyens mentionnant que des individus font du porte-à-porte pour offrir des services d'isolation intérieure. Souvent, les individus sont vêtus d'un dossard et portent un cartable avec des documents. Sachez que ces individus font du colportage non autorisé, puisqu'aucun permis de sollicitation n'a été délivré par la Ville de Châteauguay à ces entreprises.

Le SPC demande aux citoyens, avant de contracter avec ce type de compagnie, de suivre les conseils de prévention suivants :

- Vérifier si le représentant a un permis de colporteur émis par la Ville de Châteauguay;
- Demander au représentant son permis de vendeur itinérant émis par l'Office de la protection du consommateur et noter le numéro pour faire des vérifications;
- Valider auprès du registre des entreprises du Québec (REQ) l'existence de la compagnie;
- Faire une recherche sur un moteur de recherche avec le nom de la compagnie pour en connaître davantage sur l'entreprise.

En procédant à ces vérifications simples et rapides, les gens peuvent ainsi s'éviter des pertes financières qui peuvent parfois s'élever à des milliers de dollars.

Il est important de rappeler qu'il n'y a aucune urgence à signer un contrat sur le champ, prenez un temps de réflexion et informez-vous avant d'engager des sommes d'argent.

-30-

Erika Grondin
Agente aux relations communautaire et médias
Service de police de Châteauguay
450 698-3207
erika.grondin@police.chateauguay.ca

